

TRAVAIL EN HAUTEUR : PORT DU HARNAIS ET DES EPI ANTICHUTE

Le travail en hauteur est une activité à haut risque, à l'origine de nombreux accidents graves ou mortels. Toute intervention en hauteur doit être réalisée par du personnel formé, conformément aux exigences du Code du travail.

La formation « Travail en hauteur : port du harnais et des EPI antichute » permet aux participants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour prévenir les risques de chute, utiliser correctement les équipements de protection individuelle antichute et appliquer les bonnes pratiques de sécurité lors des interventions en hauteur.

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Effectif minimal: 2

Effectif maximal: 8

Modalités et délais d'accès

- Pour participer à cette formation, merci de nous contacter par mail ou par téléphone ou de vous rendre sur notre catalogue en ligne via notre site internet.
- La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 15 jours.

Date, lieu, tarifs

- Nous consulter

Accessibilité

- Accessible aux personnes en situation de handicap après entretien avec le formateur dispensateur de la formation.

Profil des stagiaires

- Toute personne amenée, dans le cadre de ses fonctions, à réaliser des travaux en hauteur.

Prérequis

- Aucun

Objectifs (aptitudes et compétences qui seront acquises au cours de la prestation)

- Identifier la réglementation applicable au travail en hauteur.
- Identifier les acteurs de la prévention et leurs rôles dans la sécurité au travail.
- Appliquer les principes de prévention contre les chutes de hauteur.
- Utiliser en sécurité les moyens d'accès et protections collectives.
- Maîtriser l'utilisation du harnais et des EPI spécifiques et comprendre les notions clés.
- Réagir efficacement en cas d'accident.

Contenu de la formation

Programme version 11 février 2026

- **CONTEXTE**
 - Pourquoi prévenir les risques liés au travail en hauteur ?
 - Statistiques des accidents du travail
- **DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**
 - Code du travail
 - Code pénal
 - Recommandations de la CNAM
- **LES DROITS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS**
 - Le chef d'établissement
 - La démarche globale de prévention
 - Le salarié
- **LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ENTREPRISE**
 - Le responsable de la réception
 - Le monteur d'échafaudages
 - Le personnel travaillant sur les échafaudages
 - L'employeur
 - Le loueur
 - Le chargé de manoeuvre
 - Le surveillant de manoeuvre
 - Le constructeur du matériel
- **LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION ET LEURS RÔLES**
 - Le service prévention de la CARSAT
 - L'INRS
 - Le CSE
 - Le SST
 - Le service de santé au travail
 - L'agent de contrôle de l'inspection du travail
 - L'aide à l'employeur pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail
 - Le centre de formation
 - L'OPPBTP
 - L'organisme de contrôle technique
- **LA PRÉVENTION CONTRE LES RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR**
 - Protection contre la chute de hauteur
 - Préparation d'une intervention
 - Vérifications périodiques des systèmes d'arrêts de chutes
- **LES MOYENS D'ACCÈS ET POSTES DE TRAVAIL**
 - Moyens d'accès avec protection collective
 - Postes de travail avec protection collectives
 - Autres dispositifs de sécurité pour le travail en hauteur
- **LES POSTES DE TRAVAIL EN HAUTEUR AVEC UTILISATION D'EPI SPECIFIQUES**
 - Travaux en hauteur
 - Travaux sur cordes
 - Les espaces confinés
 - Principaux risques liés au travail en hauteur
 - Rappel des consignes de sécurité
 - Les équipements de protection individuelle
 - Les ancrages et les amarrages
 - La ligne de vie
 - Facteur de chute
 - Tirant d'air

Programme version 11 février 2026

- QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?
 - Protéger
 - Examiner
 - Alerter ou faire alerter les secours
 - Secourir

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation est animée par un formateur disposant des compétences techniques, réglementaires et pédagogiques nécessaires à l'animation d'une formation relative au travail en hauteur et à l'utilisation des EPI antichute.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Exposés interactifs alternant apports théoriques et questionnements à l'aide de supports pédagogiques projetés
- Equipements de protection individuelle (harnais, anti-chutes, etc.)
- Mises en situation pratiques sur postes de travail
- Quiz en salle
- Mise à disposition des supports pédagogiques en ligne à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation

- Feuille d'émargement attestant de la présence et de la participation active des stagiaires
- Évaluation des acquis par questionnaire oral et écrit (QCM)
- Évaluation pratique lors de mises en situation
- Recueil des appréciations des stagiaires via un formulaire d'évaluation à chaud

Validation de la formation ou certification professionnelle

Attestation individuelle de formation

Taux de satisfaction

Sur l'année 2025 : Taux des abandons : 0% / Taux de satisfaction des stagiaires : 94%